

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt décembre à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric GAY, Maire.

Date de la convocation : 14 décembre 2018

Etaient présents :

M.	GAY	Eric	Maire				
M.	LECOURIEUX	Eddie	1 <sup>er</sup> adjoint	Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale
Mme	LOGOLOGOFOLAU	Ana	2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale
M.	DELADRIERE	Bernard	3 <sup>ème</sup> adjoint	M.	BERTHELOT	Olivier	Conseiller municipal
Mme	POANIEWA	Pascale	4 <sup>ème</sup> adjoint	M.	PATIES	Frédéric	Conseiller municipal
M.	PELAGE	Maurice	5 <sup>ème</sup> adjoint	M.	MARTIN	Philippe	Conseiller municipal
Mme	KATE	Marie-Hélène	6 <sup>ème</sup> adjoint	M.	PERRIN	Florent	Conseiller municipal
M.	SAKOUORY	Claude	7 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme	VERGER	Claudine	8 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	PAAGALUA	Francesca	Conseillère municipale
M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	9 <sup>ème</sup> adjoint	M.	AUSU	Paul	Conseiller municipal
Mme	FROGIER	Vaea	10 <sup>ème</sup> adjoint	Mme	JANDOT	Monique	Conseillère municipale
M.	GUEPY	Guy	Conseiller municipal	M.	SAM	Léonard	Conseiller municipal
M.	ESPOSITO	Armand	Conseiller municipal	Mme	MALAVAL	Hélène	Conseillère municipale
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	Conseillère municipale	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	Conseillère municipale	M.	BOANO	Jean-Irénée	Conseiller municipal

Représentés :

M. Alain RAVUT (Procuration donnée à Armand ESPOSITO).  
Mme Lindsay AMOSALA (Procuration donnée à Marie-Thérèse TU).  
M. Pierre-Henry CHARLES (Procuration donnée à Monique JANDOT).  
Mme Célestine VILI (Procuration donnée à Hélène MALAVAL).

Absent :

M. Patrick LAUBREAUX.

Excusée :

Mme Monique RIVIERE.

**formant la majorité des membres en exercice.**

\* \* \* \*

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	29
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 16 heures 00.

Madame Marie-Thérèse TU est désignée Secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 125 /18/XII

HABILITANT LE MAIRE A VERSER UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'AMICALE DES COMBATTANTS DU MONT-DORE, POUR L'ANNE 2018

**Le Conseil Municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 20 décembre 2018,**

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu le rapport de présentation n° 101/2018 du 14 décembre 2018,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale, des développements économique et numérique en date du 10 décembre 2018, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

Article 1 : Le Maire est habilité à verser la subvention à l'Amicale détaillée ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Montant
6574	Amicale des Combattants du Mont-Dore	300 000 XPF
	<b>TOTAL</b>	<b>300 000 XPF</b>

Article 2 : Le versement de cette subvention est imputable au chapitre 65 – « Autres charges de gestion courante » du budget 2018 de la Ville du Mont-Dore.

Article 3 : L'Amicale devra fournir à la Ville du Mont-Dore avant le **1<sup>er</sup> avril 2019**, un rapport moral et financier relatif à l'utilisation de la subvention. A défaut de justificatifs, un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'Amicale pour restitution des sommes indûment perçues.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage et notifiée à l'attributaire.

Le Maire certifie que le présent acte,  
ayant été transmis le **26 DEC. 2018**  
au Commissaire Délégué  
et notifié le  
et/ou publié le **26 DEC. 2018**  
est exécutoire de plein droit

Pour ampliation  
le Chef du Service des  
Affaires Générales

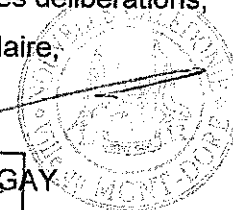
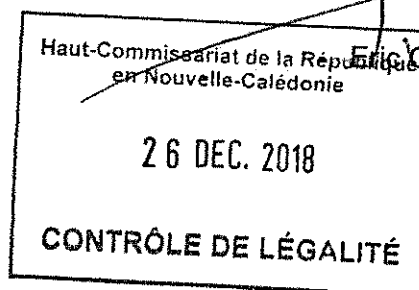
  
Eric KEM-SENG

**Ampliations :**  
Subdivision Administrative Sud  
Trésorerie de la province Sud  
Direction Administrative (notification à l'attributaire)  
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)  
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DECEMBRE 2018

Pour extrait conforme  
aux registre des délibérations,

Le Maire,



## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET** : Attribution d'une subvention en faveur de l'Amicale des Combattants du Mont-Dore, pour l'année 2018.

P.J. : Projet de délibération

Depuis le dernier Conseil Municipal, la Ville a été destinataire d'une demande de subventions.

La commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, s'est réunie le 10 décembre 2018 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

- **L'Amicale des Combattants du Mont-Dore** demande une subvention de fonctionnement de 300 000 FCFP, par courrier réceptionné le 21 mars 2018. Cette aide financière servirait à participer et à organiser toute action sociale, sportive, culturelle ou touristique de manière à améliorer la vie quotidienne des agents de la Ville.  
⇒ **Avis favorable de la commission pour 300 000 F CFP.**

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 14 décembre 2018

Pour le Maire absent,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,



Eddie LECOURIEUX